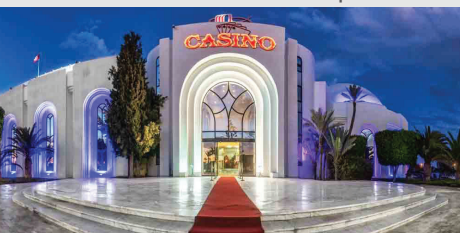




16ème RDV de Carthage
de l'Assurance et de la Réassurance
Du 5 au 7 février 2023
Djerba, Tunisie



Le Grand Casino de Djerba



EDITORIAL

Encore une fois, le Rendez-vous de Carthage vous invite avec un grand plaisir à Djerba ! Les acteurs du marché de l'assurance et de la réassurance y débattront du 05 au 07 février 2023 des principales préoccupations et des tendances de notre industrie.

Ces débats seront animés par un panel d'experts dans divers domaines et porteront notamment sur les défis du changement climatique, de la pression inflationniste ainsi que sur les différentes pistes de solutions envisageables.

Effectivement, le monde à peine soulagé du poids de la crise sanitaire, plusieurs autres événements se sont produits mettant sous pression l'économie mondiale, à l'instar des catastrophes naturelles, la guerre russo-ukrainienne, la perturbation de l'approvisionnement et l'amplification de l'inflation.

Ainsi, la tourmente de 2022 persistera probablement courant les prochaines années avec l'intensification des risques géopolitiques, le dérèglement climatique et le ralentissement économique.

Dans ce cadre, le focus sera mis sur l'impact des tendances inflationnistes sur le secteur de l'assurance, les solutions assurantielles face aux risques de changements climatiques et sur l'importance de la RSE comme levier de performance pour le secteur des assurances.

Ce rendez-vous sera l'occasion de réunir les professionnels du monde de l'assurance et de la réassurance venant de 26 pays partenaires et de leur donner une bonne opportunité de libre échange sur toutes ces questions.

Tunis Re souhaite la bienvenue à tous les participants et les invite à participer aux divers événements et activités programmés.

Lamia Ben Mahmoud

Siège Social - Tunis

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis

Tél. : (216) 71 904 911- Fax: (216) 71 904 930

E-mail : tunisre@tunisre.com.tn

www.tunisre.com.tn

f : www.facebook.com/Tunis-Re-178608322175326/

in : www.linkedin.com/company/tunis-re/



Le rôle de l'assurance face à la **vulnérabilité** de la chaîne d'approvisionnement

" les acteurs des chaînes d'approvisionnement savent que l'impossible est possible. "



Par Sabine Ben Hassine

Après l'impact de Covid-19, les chaînes d'approvisionnement sont à nouveau mises à l'épreuve suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Cet événement a consolidé l'obligation pour les entreprises de renforcer la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement qui ne cessent de se dégrader substantiellement au rythme de la mondialisation croissante.

L'effet immédiat sur la chaîne d'approvisionnement a été la forte hausse des prix des matières premières qui ont connu une flambée colossale sous l'effet direct des ruptures d'approvisionnement et de la hausse rapide de l'inflation. Cette inflation des prix a obligé les entreprises du monde entier à explorer des sources alternatives, non seulement pour trouver des matériaux moins chers, mais aussi pour garantir l'approvisionnement.

Ces effets ont démontré et souligné que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent avoir des répercussions majeures sur les économies avancées et industrialisées.

En effet, La chaîne de valeur des entreprises est plus vulnérable que jamais. Cette vulnérabilité est due à plusieurs facteurs internes et externes tels que l'évolution des méthodes de production, la mondialisation, l'évolution technologique, les graves séries de catastrophes naturelles ainsi que les influences économiques.

Selon le rapport 2021 de BCI (Business Continuity Institute), le nombre de perturbations de la chaîne d'approvisionnement rencontrées par les organisations en 2020 était supérieur à toute autre année dans l'histoire des rapports déjà réalisés : 27,8 % des organisations ont déclaré que plus de 20 chaînes d'approvisionnement ont connu des perturbations en 2020, contre seulement 4,8 % rapportant le même nombre en 2019.

C'est pourquoi aujourd'hui, ces organisations reconnaissent qu'elles doivent construire un réseau de chaîne d'approvisionnement plus flexible, dynamique et résilient qui leur permettra de pivoter avec agilité exactement quand elles en ont besoin. Leur point de départ pour créer cette chaîne d'approvisionnement est l'identification et l'analyse des risques financiers et opérationnels visibles et latents.

LES RISQUES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement vise à identifier les zones de risque potentiel et à mettre en œuvre les mesures appropriées pour contenir ce risque grâce à une approche coordonnée entre les membres de la chaîne d'approvisionnement.

Les risques de la chaîne d'approvisionnement s'étendent à toutes les circonstances susceptibles de perturber la production normale et/ou opérations au sein de l'organisation. Ces événements peuvent être liés soit à un risque traditionnellement assuré entraînant des dommages chez un fournisseur ou chez un client, ou bien

à l'incapacité du fournisseur à fournir des services en raison de circonstances non dommageables, telles qu'une faillite, une action revendicative, des troubles civils et/ou défaillance des services publics chez le fournisseur ou chez le client, ou encore à une panne de transport, de communication ou l'accès aux locaux du fournisseur ou du client.

En plus des risques ordinaires, de nouveaux risques plus spécifiques devront être évalués, en fonction de la nature d'activité de l'entreprise. Ces domaines peuvent inclure :

En plus des risques ordinaires, de nouveaux risques plus spécifiques devront être évalués.



- Risques réglementaires et juridiques

La plupart des risques juridiques sont liés aux litiges contractuels entre diverses entreprises au sein du réseau de la chaîne d'approvisionnement. Si une entreprise ne respecte pas les conditions de son contrat, elle est tenue de payer des honoraires ou de résilier le contrat.

- Risques Géopolitiques

Le risque Géopolitique désigne l'incapacité d'une entreprise à s'adapter aux changements provoqués par les conditions gouvernementales, politiques ou sociales. Cela se manifeste aux entreprises qui s'approvisionnent dans des pays à faible coût et ne tenant pas compte de l'impact culturel et environnemental.

- Risque environnemental

Englobant toutes les catastrophes naturelles, avec des événements naturels plus violents et plus fréquents. Ces événements climatiques ont des effets que nous ne pouvons pas ignorer dans notre analyse des risques puisqu'ils sont difficiles à prévoir et souvent impossibles à éviter.

- Risques Organisationnels

Risques organisationnels ou de planification, sont souvent le résultat d'erreurs de planification logistique, comme le fait de ne pas planifier correctement le personnel ou d'oublier de louer du matériel. Cela peut retarder les opérations et les processus séquentiels.

- Risques de Comportement

Le risque de comportement humain est la menace la plus difficile à identifier et à atténuer, car les employés peuvent être imprévisibles. Un projet peut être complètement bloqué si un travailleur principal tombe malade ou quitte l'entreprise.

Le risque de comportement humain est la menace la plus difficile à identifier et à atténuer.

Le risque cyber est encore sous-estimé dans son rôle sur la perturbation de la chaîne logistique. Son impact est en continuel croissance.

La visibilité et la compréhension des risques potentiels est extrêmement important pour que les organisations puissent réagir et s'adapter à de nouvelles perturbations.

- Risques de cybersécurité

Le risque cyber est encore sous-estimé dans son rôle sur la perturbation de la chaîne logistique. Son impact est en continuel croissance. Les cyber risques augmentent tous les mois, alors même que la chaîne d'approvisionnement se digitalise de plus en plus.

En effet, selon le même rapport du BCI, plus de la moitié des organisations sondées (57,6 %) signalent que le COVID-19 a été la raison de l'investissement dans de nouvelles technologies et de nouveaux outils.

LA GESTION DES RISQUES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Des questions telles que « Qui sont les fournisseurs de nos fournisseurs ? » et « D'où proviennent nos matières premières critiques ? » peut sembler évident, mais ce niveau de visibilité et de compréhension des risques potentiels est extrêmement important pour que les organisations puissent réagir et s'adapter à de nouvelles perturbations.

Selon aussi le rapport 2021 de BCI les fournisseurs de vos fournisseurs ont été soulignés cette année lorsque les personnes interrogées ont signalé que 40,2 % des perturbations liées au COVID étaient dues à des perturbations au niveau 2 (le fournisseur de 2ème degré) ou plus.

Pour ce faire, les organisations peuvent utiliser une combinaison d'outils de résolution pour gérer efficacement leur portefeuille de risques connus en quatre étapes :

Étape 1 : Identification des risques

La première phase du cycle de vie de la gestion des risques consiste à établir un profil de risque. Une approche typique pour l'identification des risques consiste à cartographier et à évaluer les menaces liées à la production, à l'approvisionnement et aux ventes. Chaque boucle de la chaîne d'approvisionnement (fournisseurs, usines, entrepôts et voies de transport) est ensuite appréciée en détail.

Étape 2 : Evaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement

Chaque risque identifié doit être noté pour construire un cadre intégré de gestion des risques : l'impact sur l'organisation si le risque se matérialise, la probabilité que le risque se matérialise et la capacité de l'organisation à faire face à ce risque spécifique. Des seuils de tolérance sont appliqués sur les scores de risque reflétant l'appétence au risque de l'organisation.

Étape 3 : Surveillance des risques

Une fois qu'un cadre de gestion des risques est établi, la surveillance continue est l'un des facteurs délicats de succès dans l'identification des risques susceptibles de nuire à une organisation. L'émergence récente d'outils numériques a rendu cela possible même pour les chaînes d'approvisionnement les plus complexes, en identifiant et en suivant les principaux indicateurs de risque. Il s'agit essentiellement d'un catalogue de tous les risques transformés en un plan d'action.

Selon le même rapport de 2021, près de 56% des entreprises sondées utilisent la technologie pour aider à enregistrer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Étape 4 : Le management des risques

La dernière étape critique consiste à mettre en place un mécanisme de gouvernance robuste pour examiner périodiquement les risques de la chaîne d'approvisionnement et définir des mesures d'atténuation, améliorant la résilience et l'agilité de la chaîne d'approvisionnement.

Accroître l'agilité de la chaîne d'approvisionnement peut être une stratégie d'atténuation très efficace pour les organisations.

Accroître l'agilité de la chaîne d'approvisionnement peut être une stratégie d'atténuation très efficace pour les organisations afin d'améliorer leur préparation à un large éventail de risques.

Les dirigeants des entreprises sont désormais plus impliqués dans les problèmes de chaîne d'approvisionnement : 82,7 % des répondants déclarent l'engagement de la direction vis-à-vis du risque de la chaîne d'approvisionnement est désormais «moyen» ou «élevé» ; en hausse de près de 10 % par rapport à 2019 selon BCI 2021.



L'ASSURANCE EST UNE NECESSITE ET NON PAS UNE OPTION

Face aux risques auxquels sont confrontés les fournisseurs et/ou les clients le recours à l'assurance ne représente plus une option mais plutôt une nécessité. Elle ne doit pas être négligée et le transfert de risque par le placement d'une couverture d'assurance est une solution efficace qui permet de travailler en toute confiance avec des fournisseurs et des clients confrontés à des risques qui n'auraient pu être prévus ou évités.

L'assurance de la perte d'exploitation et de la chaîne d'approvisionnement est destinée à couvrir les pertes qu'on peut subir à la suite d'une interruption de la production ou toutes autres boucles de la chaîne d'approvisionnement.

Alors que les produits d'assurance contre les pertes d'exploitation sont régis par des dommages physiques, l'assurance de la chaîne d'approvisionnement ne l'est pas. Pour de nombreuses entreprises, une couverture complète contre les pertes d'exploitation est de plus en plus considérée comme un élément essentiel de la police d'assurance d'aujourd'hui.

En 2021, 8,2 % des organisations sondées n'étaient couvertes que pour les événements de dommages physiques traditionnels.

Une option d'assurance classique serait une couverture perte d'exploitation contingente dans une police de dommages. Cette assurance s'applique même si l'assuré ne subit pas de perte ou de dommage matériel direct. Elle est déclenchée si un fournisseur ou un client subit des dommages matériels qui perturbent en conséquence la chaîne d'approvisionnement, affectant l'activité de l'assuré. Ce type de couverture fonctionne bien lorsque des événements physiques tels que des inondations ou des incendies perturbent la chaîne d'approvisionnement.

Le recours à l'assurance ne représente plus une option mais plutôt une nécessité.

De nombreuses organisations se sont retrouvées sans couverture après que les clauses de leurs polices ne prévoyaient aucune couverture pour les scénarios liés à la pandémie.

L'assurance contre la carence des fournisseurs ou des clients couvre une entreprise contre les pertes de bénéfices et autres risques transférés possibles.

Pour avoir une idée chiffrée et toujours selon la même source du BCI :

- Plus des trois quarts des entreprises (76,2%) ont déclaré avoir soit une couverture partielle ou totale de l'impact financier cette année (contre 56,7 % en 2019), mais le nombre des assurées en cas de perte totale a diminué de moitié.
- Un tiers des répondants pensent que le marché de l'assurance ne dispose pas de suffisamment de produits adaptés aux besoins de la chaîne d'approvisionnement; contre seulement 15,9 % en 2019.
- Le nombre d'organisations déclarant que 100 % des sinistres étaient assurés a légèrement diminué pour atteindre 10,2 % cette année contre 12,8% en 2019.
- De nombreuses organisations se sont retrouvées sans couverture après que les clauses de leurs polices ne prévoyaient aucune couverture pour les scénarios liés à la pandémie.

L'ASSURANCE PERTE D'EXPLOITATION

L'assurance contre les pertes d'exploitation est un type de produit d'assurance le plus classique qui protège les entreprises contre les pertes financières consécutives à un dommage matériel qu'une entreprise subira et qui entraînera souvent une interruption à long terme de l'activité tel que l'incendie ou une catastrophe naturelle.

En règle générale, cette assurance ne fonctionne que suite à un dommage physique du bien assuré et par conséquent tout autres événements perturbateurs sans perte matériel ne seront pas couverts.

ASSURANCE CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Dans le marché mondial d'aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises dépendent de fournisseurs étrangers et tout évènement ou catastrophe affectant ce dernier peut être dangereux et même fatale pour la survie de l'entité. C'est pourquoi une couverture d'assurance appropriée doit être souscrite.

L'assurance Contingente de l'interruption d'activité CBI

On peut compléter la garantie PE par une extension de carence aux fournisseurs et/ou aux clients qui couvre le manque à gagner suite à des perturbations chez les principaux fournisseurs ou bien les clients importants.

L'assurance contre la carence des fournisseurs ou des clients couvre une entreprise contre les pertes de bénéfices et autres risques transférés possibles, notamment les frais permanents nécessaires, en raison d'un sinistre assurable subi par un ou plusieurs de ses fournisseurs ou clients.

L'achat de cette police d'assurance spécialisée, appelée aussi l'assurance contre les interruptions d'activité contingente (CBI : Contingent Business Interruption), peut également limiter l'exposition aux pertes. Ce type d'assurance rembourse les pertes de profits et les coûts connexes causés par des perturbations dans votre chaîne d'approvisionnement, même si votre entreprise elle-même n'a subi aucun dommage puisqu'il n'y a pas que les dommages matériels qui peuvent provoquer une interruption de l'activité mais de nombreux évènements perturbateurs peuvent avoir un effet destructeur sur la capacité de production ainsi que les opérations commerciales sans perte physique causale.

Mais ce type d'assurance est limité car il ne fournit une couverture que si les entreprises dont vous dépendez sont perturbées par des dommages matériels, suite à un incendie par exemple.

L'assurance de la chaîne d'approvisionnement offre une couverture beaucoup plus large que l'assurance CBI pour les interruptions d'activité.

Le recours à l'assurance est la clé de la bonne gouvernance avec le support et l'expertise des assureurs.

L'assurance Chaîne d'approvisionnement

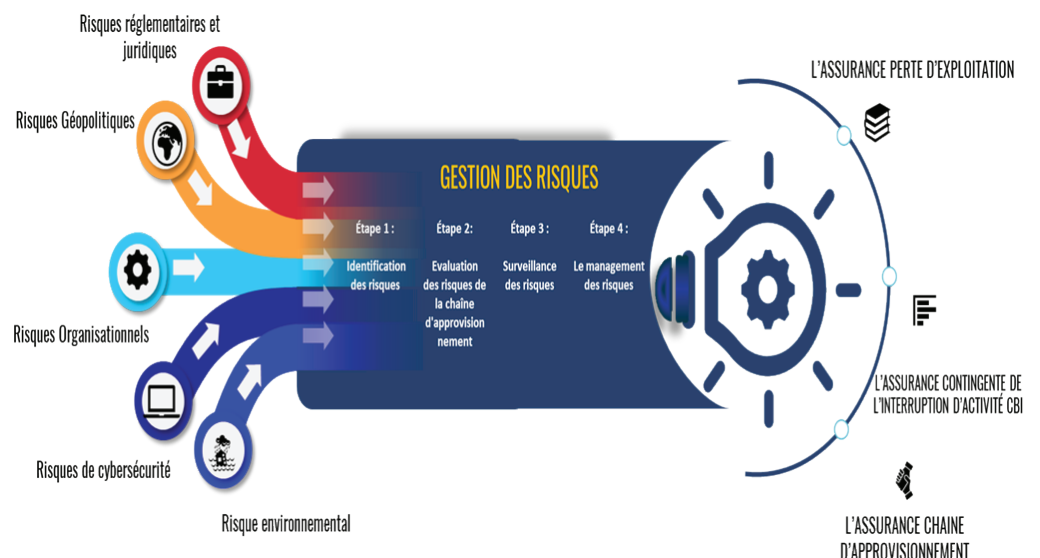
La couverture d'assurance de la chaîne d'approvisionnement est donc plus étendue et très importante pour ceux qui dépendent directement d'un fournisseur ou d'un client clé.

L'assurance de la chaîne d'approvisionnement offre une couverture beaucoup plus large que l'assurance CBI pour les interruptions d'activité causées par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. En plus de couvrir les perturbations causées par des dommages matériels aux activités de vos fournisseurs ou de vos clients, l'assurance de la chaîne d'approvisionnement peut couvrir les pertes financières découlant des risques opérationnels potentiels contre les perturbations et les pertes liées aux interruptions d'activité causées par un large éventail d'événements, notamment : les catastrophes naturelles, problèmes de main-d'œuvre (grèves, pénuries, etc.), problèmes de processus de production, bouleversements politiques, guerre, troubles civils, émeutes, fermeture de routes, de ponts ou d'autres infrastructures de transport, les pandémies nécessitant une quarantaine, action réglementaire, problèmes financiers: la solvabilité, les problèmes de trésorerie.

Cette assurance qui au début connaissait un ralentissement et une réticence de la part des assureurs et des réassureurs qui craignaient l'accumulation des expositions et donc offraient des capacités limitées avec des primes élevées et des exigences strictes en matière d'information et de données, commence à s'introduire progressivement sur le marché surtout avec la croissance accrue de la demande de l'assurance de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

En effet, alors que près d'un quart (24,7 %) estiment que les assureurs ont suffisamment de produits adaptés aux besoins de la chaîne d'approvisionnement, 35,9 % estiment que ce n'est pas le cas et 9,4 % ignoraient les nouvelles couvertures de chaîne d'approvisionnement sans dommages. De plus avec seulement 15,9 % déclarant qu'il n'y avait pas assez de produits en 2019, la hausse de 20% en 2021 indique une demande croissante de couverture spécialisée de la chaîne d'approvisionnement en conséquence directe du COVID-19.

Pour conclure, le recours à l'assurance est la clé de la bonne gouvernance avec le support et l'expertise des assureurs pour orienter les organisations dans les étapes de l'élaboration d'une évaluation efficace et ciblée. ■



ACTUALITES

Nationales

Tunis Re Flash Infos

• Convention entre Tunis Re et «LISEFE»

Tunis Re a participé à la journée de «La Promotion des Échanges entre l'Écosystème et la Recherche Scientifique» qui s'est déroulée le vendredi 16 décembre 2022 à la Cité des Sciences à Tunis et organisée par le «Laboratoire Innovation Stratégie Entrepreneuriat Finance et Économie» LISEFE. La journée a été couronnée par la signature d'une convention de coopération entre Tunis Re et «LISEFE».

• Tunis Re a organisé au profit de son personnel son Team Building annuel le mercredi 11 janvier 2023.

Indemnisation des victimes des inondations de Nabeul

En vertu de la loi n°2019-24, qui a élargi le champ d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul.

Ci-après la situation au 18 Janvier 2023:

Nombre de Dossiers :	
- Déposés	876
- Traités	217
- Acceptés	173
Montants approuvés en DT	6 798 340,624
Montants réglés en DT	6 792 692,698

Perspectives macroéconomiques positives pour la Tunisie

• La Tunisie a été retirée de la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives : Dans un communiqué datant du 04/10/2022, le Conseil de l'Union Européenne a annoncé le retrait de la Tunisie de l'annexe II relative à la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives.

• Fitch Ratings relève la note de la Tunisie à 'CCC+' et la retire de l'UCO : L'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme en devises de la Tunisie de 'CCC' à 'CCC+', et a annoncé qu'elle a retiré la note de défaut émetteur de la Tunisie à long terme de la catégorie «Under Criteria Observation» (UCO) ou «Sous observation de critères».

L'État veut booster le volume des exportations vers l'Afrique subsaharienne, en prenant en charge 50% des primes d'assurance

L'Etat tunisien à travers le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation «FGRE» prend désormais en charge 50% des primes d'assurances relatives aux contrats d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne, tel que stipulé dans le décret présidentiel publié le 21 octobre 2022.

L'assurance indicielle en Tunisie

• La troisième édition de l'atelier de consultation dédiée à l'assurance indicielle en Tunisie a été organisée par l'IFC (International Finance Corporation) le jeudi 10 novembre 2022. L'objectif de l'atelier était de présenter l'avancement du projet élaboré par l'ICF sur le diagnostic de l'assurance agricole indicielle en Tunisie. Etaient présents à cet atelier des représentants de Tunis Re, de la FTUSA, du CGA ainsi que du marché tunisien de l'assurance.

• La FIDAC a annoncé le démarrage des souscriptions au fonds des pandémies naturelles pour les grandes cultures au titre de la campagne agricole 2022-2023.

La FTUSA renforce ses partenariats

La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances «FTUSA» a conclu une convention de partenariat avec le Comité Général des Assurances «CGA» et l'Université Paris-Dauphine Tunis pour lancer un cycle de certification en actuariat au profit des professionnels en assurance.

MAGHREBIA acquiert 23% du capital du GAT Assurances

Le Comité Général des Assurances a donné le mardi 20 décembre 2022 son accord pour l'entrée du Groupe MAGHREBIA dans le capital de la compagnie GAT Assurances. L'opération a été effectuée à travers le rachat par le Groupe MAGHREBIA de la participation d'AfricInvest dans le capital de GAT Assurances, estimée à 23%.

Maghreb vie débarque en Bourse

La cloche de la Bourse de Tunis a sonné le vendredi 30 décembre 2022 annonçant l'introduction en bourse de la société « Assurances Maghreb vie » et le démarrage des négociations de son titre sur le marché principal de cote.

35^{ème} édition du Marathon Comar de Tunis-Carthage

Après deux années d'absence à cause de la pandémie du Covid-19, le marathon Comar revient avec un nouveau slogan «Courir pour une Tunisie verte» qui en dit long sur les multiples dimensions de cet événement devenu incontournable au fil des ans.

ACTUALITES

Internationales

Réassurance: Un renouvellement complexe et frustrant

Dans un contexte économique et géopolitique difficile le renouvellement des traités de janvier 2023 a été dur, complexe et même frustrant. Il s'est caractérisé par une hausse des prix sans précédent et un retard de placement. Plusieurs facteurs conjoncturels ont impacté ce renouvellement. Il s'agit bien évidemment de la guerre en Ukraine, mais également des autres tensions géopolitiques, et de leurs multiples conséquences, dont la vague d'inflation en cours.

Le changement climatique en tête des préoccupations dans le monde entier pour la première fois

Au cours de ces cinq dernières années, le changement climatique est chaque fois arrivé en tête du classement général, sauf en 2020, lorsqu'il a été détrôné par la pandémie de coronavirus. Mais en 2022 et pour la première fois, tous les experts de toutes les régions (Amérique, Afrique, Europe, Asie et Moyen-Orient) placent le changement climatique en première position. Les risques géopolitiques se classent en deuxième position, dépassant le cyber et la pandémie.

Guerre en Ukraine :

La marine marchande partiellement privée d'assurance le 1er janvier 2023.

Les réassureurs ont informé les P&I clubs, qui assurent les armateurs et affrêteurs à travers le monde, de l'exclusion des sinistres liés à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. La mesure concerne à priori la responsabilité civile des affrêteurs de cargos et autres tankers ainsi que des armateurs des petits navires.

Dubai Aerospace, dont 19 jets sont bloqués en Russie, poursuit 11 assureurs à Londres

La société de location d'avions Dubai Aerospace Enterprise «DAE» a intenté un procès à Londres contre 11 assureurs, dont Lloyd's of London, AIG, Chubb et Swiss Re, deux mois après avoir radié près de 600 millions de dollars pour 19 avions bloqués en Russie.

L'ACAPS conclut un mémorandum d'entente avec la Financial Regulatory Authority d'Egypte.

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale «ACAPS» a procédé, le jeudi 20 octobre 2022 à Marrakech, à la signature d'un mémorandum d'entente avec la Financial Regulatory Authority d'Egypte «FRA» dans le domaine de la supervision et du contrôle du secteur des assurances.

3^{ème} Forum international de Libye sur l'assurance

Les travaux de la troisième édition du Forum international des assurances en Libye ont été tenus les 6 et 7 décembre 2022 à Tripoli sous le thème : «La voie vers le développement de l'assurance en Libye».

Les assureurs tanzaniens forment un consortium pour maintenir la capacité pétrolière et gazière du pays.

Un consortium de 22 compagnies d'assurance tanzaniennes a été formé pour assurer les grands projets pétroliers et gaziers et pour maintenir la capacité pétrolière et gazière du pays.

Avant, ces projets pétroliers et gaziers ont été assurés par des sociétés étrangères car les assureurs locaux ne pouvaient pas répondre aux exigences obligatoires en matière de capital minimum pour les entreprises d'assurance individuelles.

La CIMA fête son 30^{ème} anniversaire

La Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) a fêté le 20 décembre 2022 ses trois décennies d'existence à Libreville, son siège statuaire, en présence de ministres et délégués venus de ses 14 pays membres.

Nominations

- M. Emmanuel Badolo a été nommé le 1^{er} octobre 2022 Secrétaire Général de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines «FANAF».
- M. Moruf Apampa a été désigné, en novembre 2022, au poste de Directeur Général de NSIA Insurance Limited.
- M. Simon Price a été nommé, le 1^{er} décembre 2022, Directeur Général de DIFC Insurance Association «DIFCIA».

Manifestations

- 16^{ème} Rendez-Vous de Carthage de l'Assurance et de la Réassurance : Tunis Re organise en partenariat avec l'Union Générale des Assurances Arabes «UGAA» et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances «FTUSA» la 16^{ème} édition du Rendez-Vous de Carthage de l'Assurance et de la Réassurance qui se tiendra du 5 au 7 février 2023 à Djerba sous le thème: «L'industrie de l'Assurance et de la Réassurance face aux défis du changement climatique et de la pression économique : Quelles perspectives?».
- La 47^{ème} Assemblée Générale de la FANAF la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines se tiendra du 20 au 25 Février 2023 à Kinshasa, République démocratique du Congo.
- Le 9^{ème} rendez-vous de Casablanca de l'assurance se tiendra les 8 et 9 mars 2023. L'événement a pour thème: «Assurance automobile entre progrès technologiques et évolution des mobilités».

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 30.09.2022

en MDT

Au 30 Septembre 2022
Le secteur des assurances
en Tunisie a été caractérisé par :

- Le marché a généré un chiffre d'affaires global de 2 409 MDT, en hausse de 13,5% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Le cumul des indemnités a atteint 1 157 MDT en hausse de 6,8% par rapport au 30.09.2021.
- Le nombre total de contrats souscrits a atteint 2 538 745 soit une évolution de 6%.
- Le nombre total de sinistres déclarés a atteint 1 034 741 en hausse de 10,5% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Les placements ont atteint 8 144 MDT, soit une évolution de 13,4% par rapport au 30.09.2021.

	2020	2021	EVOL 21/20	30/09/2021	30/09/2022	EVOL 22/21
Chiffre d'Affaires	2 572	2 776	8%	2 122	2 409	13,5%
Auto	1 112	1 207	9%	940	1 009	7%
Vie	624	694	11%	496	653	32%
Autres	836	876	5%	686	748	9%
Indemnités	1 349	1 497	11%	1 083	1 157	6,8%
Auto	636	671	5%	460	543	18%
Vie	204	312	53%	274	193	-30%
Autre	509	515	1%	349	420	20%
Nbre de contrats souscrits	2 712 722	2 840 709	5%	2 394 078	2 538 745	6%
Auto	1 577 387	1 669 971	6%	1 467 178	1 543 401	5%
Vie	693 918	728 331	5%	530 134	544 700	3%
Autre	441 417	442 407	0%	396 766	450 644	14%
Nbre de sinistres déclarés	1 209 783	1 307 867	8%	936 118	1 034 741	10,5%
Auto	216 966	249 111	15%	198 501	223 822	13%
Autre	992 817	1 058 756	7%	737 617	810 919	10%
Placements	6 843	7 513	10%	7 184	8 144	13,4%

Signature d'une convention de coopération entre Tunis Re et le «Laboratoire Innovation Stratégie Entrepreneuriat Finance et Économie» LISEFE.



Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud

Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

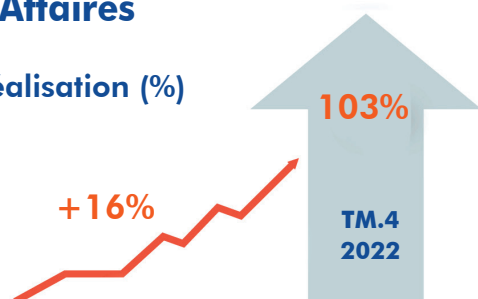
Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

4^{ème} Trimestre 2022

Chiffre d'Affaires

189,706 MDT

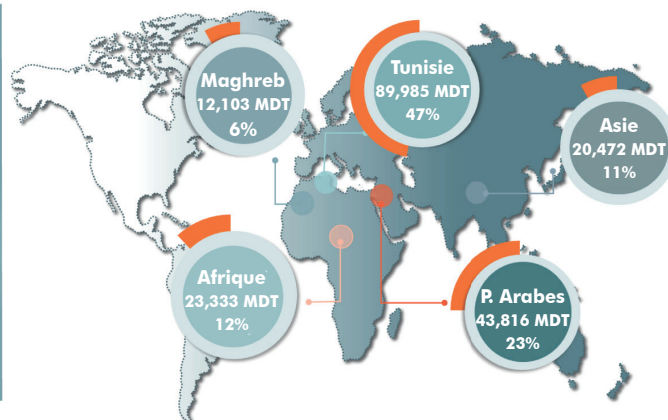
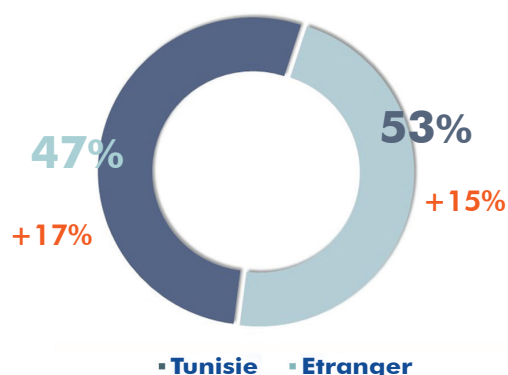
Réalisation (%)



133,464 MDT

Prime Retenue

Taux de Rétention



73,502 MDT

Charge Sinistres Nette

Ratio de Sinistralité

61%



499 MDT

Placements



26,549 MDT

Revenus

BOURSE : Indicateurs Au 31.12.2022 des Sociétés d'Assurances Cotées en Bourse

(En M DT)

Compagnie	Primes Émises			Charge Sinistres Brute			Produits de Placements		
	Déc-22	Déc-21	Var%	Déc-22	Déc-21	Var%	Déc-22	Déc-21	Var%
STAR	384,336	369,273	4%	267,829	253,165	6%	92,903	91,145	2%
ASTREE	238,338	186,345	28%	125,349	111,320	13%	42,454	41,983	1%
BH Assurance	161,575	147,530	10%	88,139	86,704	2%	22,073	16,386	35%
Maghrebias*	223,348	203,854	10%	108,020	102,516	5%	24,217	19,506	24%
Maghrebias-Vie*	105,318	93,160	13%	42,104	35,866	17%	35,568	31,281	14%
Tunis Re	189,708	163,185	16%	95,876	77,283	24%	26,550	23,426	13%

* Charge sinistres nette